

USA : le P2P accusé de diffuser des données personnelles

Une commission d'investigation de la Chambre des représentants (House Committee : HC) des États-Unis vient de demander à la FTC (Federal Trade Commission) d'ouvrir une enquête sur le P2P.

L'explication est surprenante, puisque pour une fois, ce n'est pas à propos de la violation du droit d'auteurs que les représentants s'inquiètent, mais plus généralement à propos de la diffusion d'informations personnelles sur ces réseaux.

La Chambre des représentants estime en effet que les réseaux de P2P présentent des problèmes en terme de sécurité d'utilisation. Selon elle, trop de données personnelles sont disponibles sur ces réseaux, et ce sont donc les citoyens américains qui sont menacés par les pirates.

Pour le gouvernement américain, l'usurpation d'identité et le piratage des comptes en ligne sont donc aggravés par une utilisation abusive des réseaux P2P. Suite à ce constat franchement discutable, il a donc demandé à la FTC d'ouvrir une enquête et de trouver des solutions pour protéger le gentil utilisateur américain de câble RJ45.

Ce n'est pas la première fois que le problème est soulevé. Ainsi en décembre 2004, la FTC organisait déjà une réunion sur ce thème. Lors d'une conférence sur ce sujet, plusieurs acteurs du P2P avaient alors expliqué soutenir cette initiative et vouloir renforcer leur relation avec les autorités responsables et les « industriels de la Culture. »

Ils soutenaient également l'idée de la mise en place d'un code de conduite afin d'éviter une trop grande régulation du secteur par le gouvernement.

Ce code « déontologique » a finalement été réalisé. Il contenait notamment une note sur le fait que les acteurs des réseaux P2P devaient désormais explicitement indiquer le fonctionnement du partage des fichiers et surtout bien montrer à l'utilisateur quels fichiers étaient partagés.

Seulement, l'USPTO (United States Patent and Trademark Office), le Bureau américain des brevets et des marques de commerce a publié un rapport au début de cette année 2007 mettant en exergue le fait que certains réseaux P2P proposaient, souvent par inadvertance, des documents en rapport avec la sécurité nationale. Selon la Chambre des représentants, aujourd'hui l'on ne trouve pas que du porno, de la musique et des films sur ces réseaux, des informations financières sur des individus sont également partagées...

La FTC a d'ores et déjà fait savoir qu'elle se réservait le droit de poursuivre les acteurs du P2P pour violation du code de conduite élaboré en 2004. Reste que cette initiative est une fois encore une attaque directe à l'encontre des réseaux de P2P qui permettent également l'échange de fichiers légaux. Enfin, il semble plus simple pour limiter le risque de fuite d'informations, d'apprendre aux internautes à ne pas mettre en partage la racine du dossier 'Mes Documents'. Une mesure des plus élémentaires...

Qui plus est, les dangers présents sur la toile sont de plus grands fléaux. Entre le pourriel, le scam,

le phishing, « le man in the middle », les vers virus et autres trojans, les malfaiteurs de la Toile ont l'embarras du choix.